

# **Les sujets évoqués en conseil municipal du 11 décembre 2014**

## **Finances**

En 2015, à cause de la baisse de la dotation générale de fonctionnement, il va falloir diminuer les dépenses et augmenter les recettes de fonctionnement, notamment sur la tarification des différents services. En ce qui concerne les investissements, une possibilité de financement via le fonds de concours délivré par la communauté de communes Les portes de l'Anjou s'élève à 94 000 € cette année pour Daumeray.

## **Tarification de l'assainissement 2015**

### 1) Redevance assainissement pour les foyers alimentés par le réseau eau potable

- Part fixe par foyer pour les résidences principales : 93,15 €
- Part fixe par foyer pour les résidences secondaires : 40,00 €
- Part variable communale : 1,17 € le m<sup>3</sup>

### 2) Redevance assainissement pour les foyers non alimentés par le réseau eau potable :

Un volume annuel de 25m<sup>3</sup> par an et par personne habitant le foyer au 1er janvier de l'année, sera facturé en plus de la part fixe ci-dessus, soit 29,25 € par personne.

3) Redevance « Modernisation des réseaux » : A cette redevance d'assainissement s'ajoutera la redevance «modernisation des réseaux» à reverser à l'Agence de l'Eau qui, pour l'année 2015 s'élèvera à 0,19 euro le m<sup>3</sup> consommé.

### 4) Participation Assainissement Collectif (PAC) :

- pour les constructions nouvelles au 1er janvier 2015 : 1 750,00 €
- pour les constructions existantes au 1er janvier 2015 : 1 750,00 €

Exception faite pour les habitations situées rue du Genetay, rue et impasse de Montgoult qui ont déjà investi dans un système autonome, un autre montant serait proposé et voté au moment de l'opération.

5) Contrôle de l'assainissement collectif : Chaque intervention sera facturée au prix de 70,00 € à partir du 1er janvier 2015.

## **Tarification salle des sports**

Le nouveau système BOOKY a coûté 7 116,00 € TTC. Les prix proposés sont les suivants :

- prix du badge : 10,00 € payés sous forme de caution encaissée et rendue exclusivement après la restitution du badge par son propriétaire,
- prix de l'unité : 0,30 € avec une réduction de 50% pour les associations et particuliers domiciliés à Daumeray.

Le paiement d'une participation sur les dépenses de fonctionnement est envisagée pour responsabiliser les associations et leurs adhérents sur l'utilisation des bâtiments communaux. Une réunion devra également être organisée avec les associations pour leur présenter ces études et pour discuter avec elles des tarifs d'utilisation qui leur seront facturés à l'avenir.

Après discussion, les conseillers décident de facturer les badges au prix de 10,00 € l'unité aux associations sportives qui en possèdent.

## **Tarifs 2015 de la salle des fêtes**

Une augmentation de 2% des tarifs de location de la salle des fêtes au 1er janvier 2015 est adoptée, avec la création d'une caution pour le matériel fixée à 100,00 €.

### **Tarifs 2015 du cimetière**

- Concession de 15 ans : 60,00 €,
- Concession de 30 ans : 110,00 €,
- Concession de 50 ans : 200,00 €

### **Tarifs 2015 des photocopies**

- A4 Recto : 0,15 €,
- A4 Recto-Verso : 0,30 €,
- A3 Recto : 0,20 €,
- A3 Recto-Verso : 0,40 €

Il est précisé que les tirages sont gratuits pour les associations mais elles devront fournir systématiquement le papier de couleur, pour le papier blanc, celui-ci devra également être fourni obligatoirement à partir de 100 copies.

### **Tarifs 2015 des permis pêche**

- le permis pêche adulte : 16,00 € les deux lignes,
- le permis pêche enfant jusqu'à 12 ans : 5,00 € les deux lignes

### **Demande de participation à l'association Saint Germain**

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont achevés à Saint Germain. La réception définitive aura lieu ce lundi 15 décembre à 17h00. Le montant total des travaux s'élève à 113 120,00 €. Une participation financière de l'association de Saint Germain d'un montant total de 30 000,00 € a été prévue au budget 2014.